

SCoT Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche

Forum PADD

25 avril 2017

Gacé





Calendrier et avancement de la démarche

**Mars à Octobre
2016**



Diagnostic et Etat Initial de l'Environnement

**Octobre à Novembre
2016**



Prospective et scénarios

**Novembre 2016 à
Juin 2017**



Projet d'Aménagement et de Développement Durables

**Septembre à
Décembre 2017**



Document d'Orientations et d'Objectifs

**Janvier à Octobre
2018**



Consultations, enquête publique et approbation



Objectif du forum PADD

- Lors du dernier forum sur les scénarii, les débats ont permis de mettre en lumière les premiers grands souhaits que devra exprimer la stratégie de développement du territoire.
- Sur la base de ce travail commun, il s'agit aujourd'hui d'**échanger sur certains éléments** pour **dessiner les contours tangibles du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**, qui portera le projet politique du territoire.

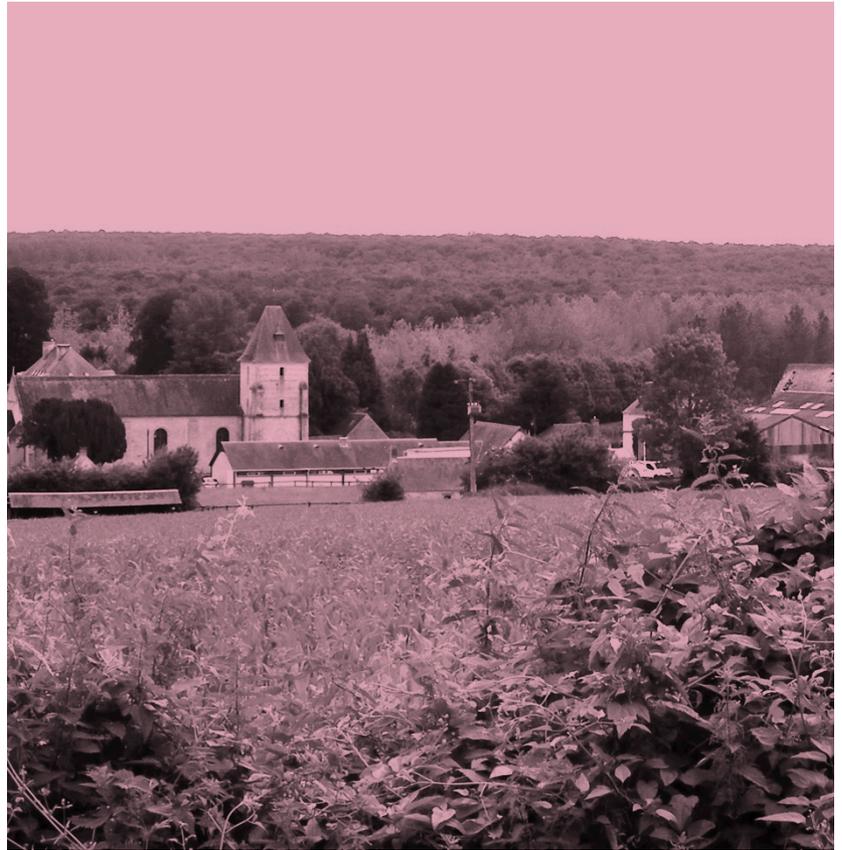


Sommaire

- Partie 1 : Synthèse du forum « scénarii » et des ateliers
- Partie 2 : Premiers axes du PADD : **le positionnement**
- Partie 3 : Les ateliers PADD

PARTIE 1

Synthèse du forum
« scénarii » et des ateliers





Les scénarii proposés

1

Le fil de l'eau

Du passé au présent, du présent au passé

Un scénario de prolongation des tendances de long terme à l'œuvre qui accentue les difficultés du territoire à s'arrimer aux dynamiques socio-économiques régionales et inter-régionales.

Ce scénario accentue les disparités internes au territoire de par une exposition inégale face aux difficultés représentées par la reconversion industrielle et agricole.

2

Les bastions

La course aux identités

Un scénario qui met en lumière les trois grandes identités qui colorent le SCoT et qui trouve son expression au travers de la préservation de ses ressources internes, privilégiant le vivre entre-soi, les terroirs, les savoir-faire et les échelles de solidarité à taille humaine.

Ce scénario renforce les polarités au sein de chaque espace identitaire, Est, Centre, Ouest, permettant un maillage très fin des équipements et des réponses aux enjeux d'un modèle social commun : la proximité.



Les scénarii proposés

3

La Normandité

Un pour tous, tous pour un

Un scénario qui rénove l'image du territoire au travers d'une politique de développement touristique et de marketing territorial visant à offrir des activités alliant modernité et tradition sous le prisme d'une identité collective partagée : la Normandité.

Le territoire fait le choix de se positionner sur une aire de coopération Normande, pour une expérience Littoral – Rétro-littoral – Arrière Pays unique.

Le territoire communique sur sa singularité, son authenticité, son ouverture et sa convivialité.

4

L'interface

Une histoire économique à réinventer

Un scénario de positionnement économique assumé dont la vocation est de valoriser et diffuser l'identité productive du territoire à l'interface des dynamiques du littoral Normand, du Grand Ouest et de l'Axe Seine.

Ce scénario privilégie le développement et l'aménagement économiques, avec des conséquences sur l'accueil des jeunes actifs et le renforcement de la diversité du tissu économique productif (industrie et services aux entreprises).



Bilan du forum « scénarii »

- Les participants ne se sont pas reconnus que dans un seul scénario, mais plutôt dans la **combinaison** entre les **bastions, la Normandité et l'interface**.
- Le territoire doit se mettre en ordre de marche pour s'inscrire dans le cadre d'une ambition porteuse de nouvelles dynamiques qui se construisent autour :
 - De notre **cadre de vie** : le corpus architectural, les paysages, l'environnement comme des éléments patrimoniaux qui participent à la richesse du territoire
 - De notre combinaison **rurale** et **urbaine** porteuse d'usages différenciés et complémentaires du territoire
 - De nos traditions **agricoles** et **industrielles** qui participent au maintien de nos savoir-faire, à la visibilité de nos compétences et de nos domaines d'excellence (activités équine, agro-alimentaire...)
 - De nos populations qui apportent leurs compétences et qui sont porteuses de gisements de développement (silver économie, économie présentielle)
 - De notre appartenance à une **Normandie** ouverte et accueillante
 - De nos **trois identités** (les 3 pétales, Est, Centre, Ouest) qui, unies, contribuent à l'organisation des flux démographiques et économiques au sein de la région Normandie et entre l'Axe Seine et le Grand Ouest.



Bilan du forum « scénarii »



- Plusieurs mots-clés ont jailli des ateliers, définissant ce qu'est le territoire et traduisant des invariants que le projet de développement territorial pourrait porter pour la construction de son futur :

- Authenticité / Terroir / Modernité
- Fierté / Ouverture / Convivialité
- Diversité / Complémentarité
- Industrie / Agriculture / Savoir-faire

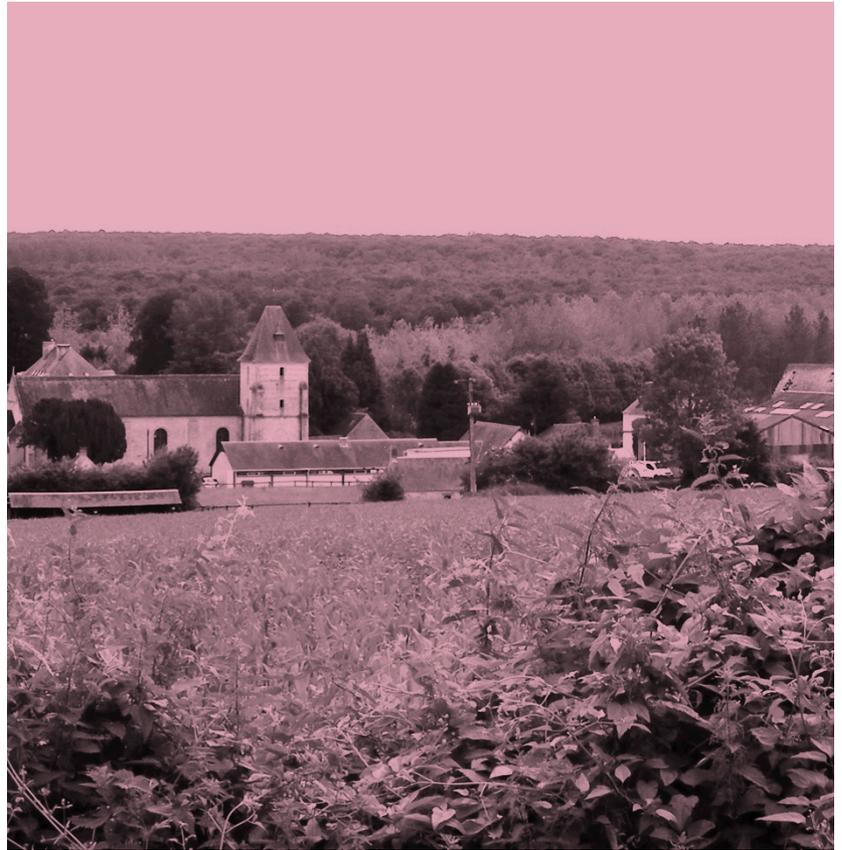
⇒ Un territoire fier de ses traditions, pour une authenticité spécifique, connue et reconnue

⇒ Un territoire qui puise dans ses ADN industriel, agricole, ses savoir-faire, ainsi que dans son cadre de vie des potentiels de développement

⇒ Un territoire qui trouve dans sa diversité les raisons de sa force collective

PARTIE 2

Premiers axes du PADD :
le positionnement





Le positionnement

Le P2AO, une normandité singulière connectée aux espaces de flux du Grand Ouest et de l'Axe Seine

Une alliance entre une authenticité et une ouverture au service d'un projet de territoire

Le territoire s'organise pour créer les conditions d'une attractivité nouvelle en vue de renforcer son poids démographique et économique

En jouant sur leurs forces normandes, les identités singulières du territoire organisent les dynamiques internes pour mieux se projeter en direction du Grand Ouest et de l'Axe Seine



Le positionnement

Le P2AO, une normandité singulière connectée aux espaces de flux du Grand Ouest et de l'Axe Seine...

...demande de :

S'organiser pour capter des flux externes et valoriser l'existant déjà présent sur le territoire pour renouer avec un développement global (économique, démographique)

Modifier l'échelle de la réflexion pour une ouverture propice à une mise en situation d'interface entre les espaces de grands flux



Le positionnement

Le P2AO, une normandité singulière connectée aux espaces de flux du Grand Ouest et de l'Axe Seine...

...Pour :

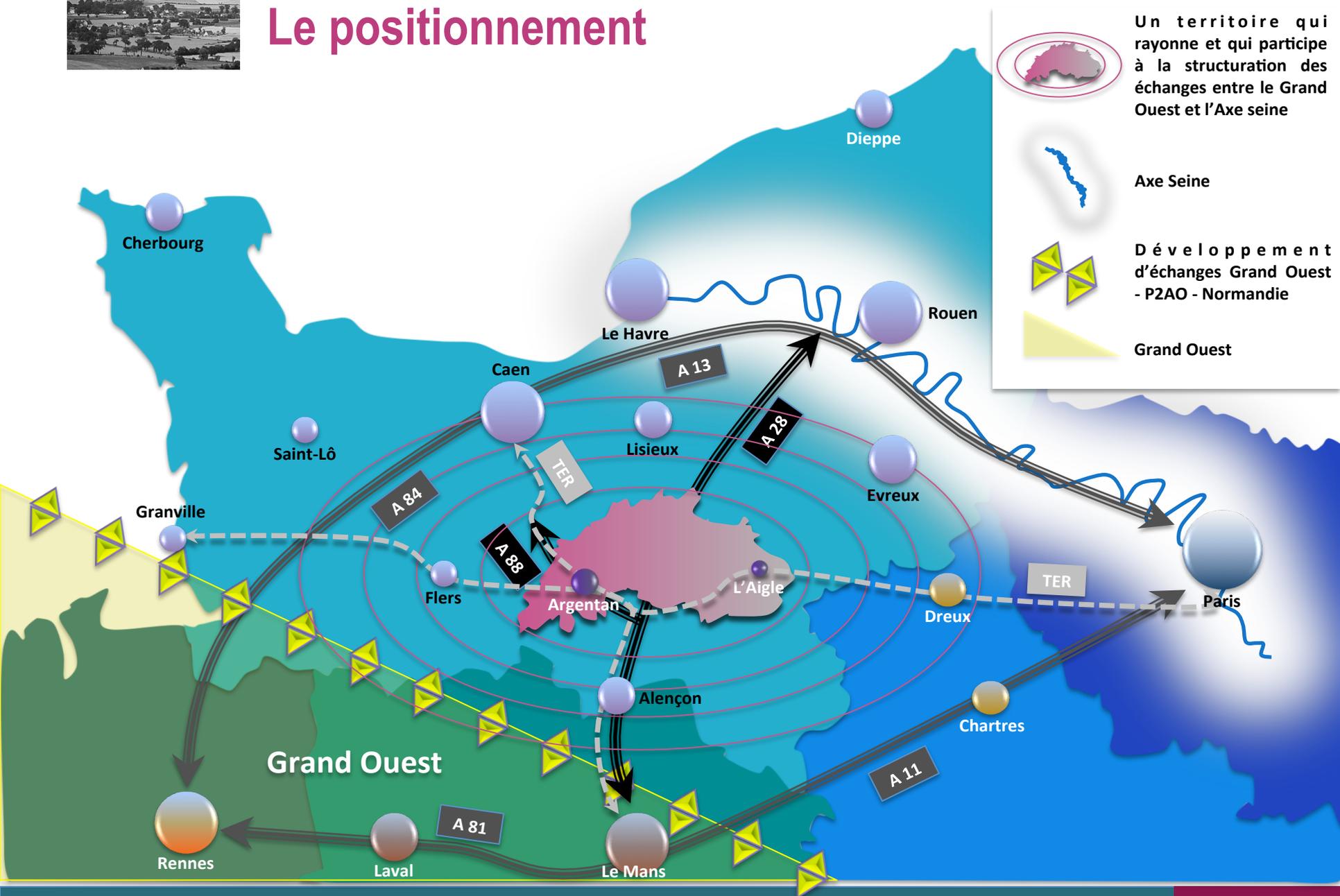
Contribuer au développement de la nouvelle région Normandie, en faisant du territoire un espace d'accélération et de valorisation des flux Axe Seine – Grand Ouest

Faire rayonner le territoire par-delà son périmètre au travers de ses spécificités touristiques, productives, culturelles et patrimoniales

Susciter une nouvelle attractivité équilibrée à l'ensemble du territoire pour la reconnaissance d'un arrière pays rural et normand dynamique



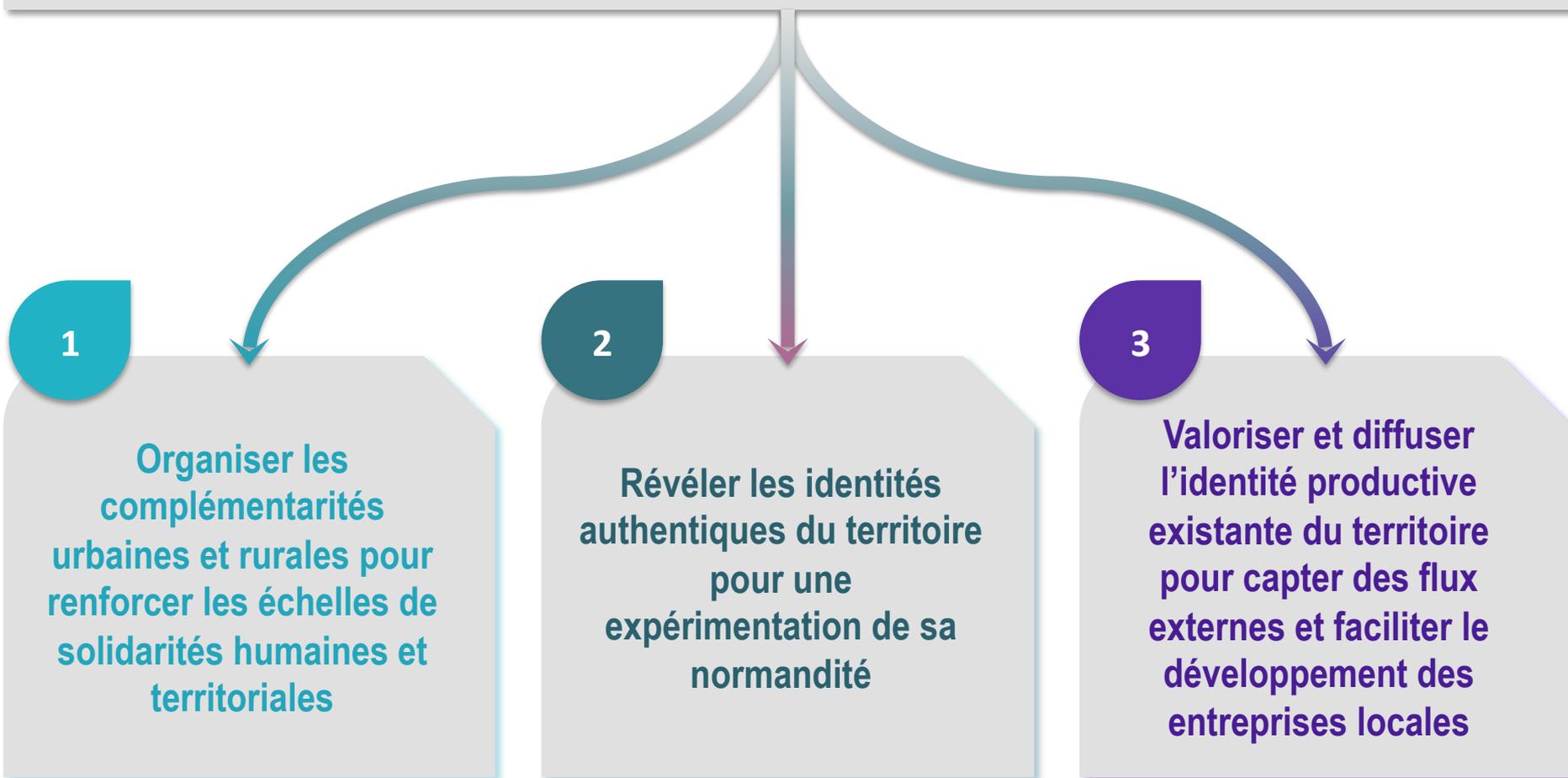
Le positionnement





Les 3 grands axes du PADD

Le P2AO, une normandité singulière connectée aux espaces de flux du Grand Ouest et de l'Axe Seine



PARTIE 3

Les ateliers PADD





Les ateliers

La trame des questions thématiques

La synthèse des discussions en atelier

Les participants



Les ateliers

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est l'occasion donnée au territoire d'afficher des volontés, des désirs et des lignes de conduite pour les 20 prochaines années.

L'élaboration du projet politique contenu dans le PADD se veut être un exercice de prospective, qui demande de se projeter à long terme et d'anticiper certaines évolutions sociales, sociétales, économiques et environnementales. Il en est ainsi que le PADD, dans sa construction fait sienne les principes du développement durable.

Il résonne comme l'élément central du processus de SCoT, comme l'élément d'articulation entre les enjeux révélés lors du diagnostic et les actions qui seront mises en œuvre dans le Document d'Orientation et d'Objectifs.

Selon l'article L.141-4 du Code de l'Urbanisme, le PADD « *fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement de communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. En matière de déplacements, ces objectifs intègrent une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement.* »

Afin que les élus puissent se saisir de l'intégralité des thématiques à traiter, des ateliers thématiques ont été organisés. En leur sein, des discussions ont fait émerger plusieurs objectifs stratégiques qui permettent de poser les jalons de leur projet politique, de leur vision du territoire à 20 ans.



Les ateliers

Chaque atelier, d'une durée d'1h30, a abordé deux thèmes, parmi les suivants, afin de croiser les points de vue et alimenter le PADD :

- Les services, commerces, équipements et l'habitat,
- Les mobilités / l'accessibilité (dont numérique),
- La gestion environnementale,
- Le patrimoine paysager et bâti,
- Les agricultures,
- Le tourisme,
- Les parcs d'activité,
- La formation.



Les ateliers

La trame des questions thématiques

La synthèse des discussions en atelier

Les participants



La trame des questions thématiques

AXE 1 : Organiser les complémentarités urbaines et rurales pour renforcer les échelles de solidarité humaines et territoriales

■ Les mobilités / l'accessibilité (dont numérique)

- Sur quelles mobilités douces, alternatives à la voiture individuelle, le territoire pourrait-il miser ? Existe-t-il des projets dans ce sens (développement des itinéraires cyclables, parcours de découverte...) ?
- Quelle place pour le covoiturage (aussi bien pour les résidents/voyageurs que dans le cadre des Plans de Déplacement des Entreprises, en lien avec les parcs d'activités) et les véhicules partagés ?
- En termes d'infrastructures, quels sont les projets (aussi bien en interne qu'en externe au SCoT) ? Quels sont les axes structurants qui pourraient être améliorés pour fluidifier les flux au sein du P2AO – territoire de proximité – et ses connexions avec l'extérieur – territoire ouvert – ?
- Quel rôle et quelles capacités des gares pour demain : des nœuds de rabattement, des pôles de centralités avec développement de services ?
- Quelle est la place du transport à la demande (TAD) au sein du P2AO ? Devrait-il être géré à l'échelle des nouvelles EPCI ou du SCoT ?
- Quels sont les espaces que vous considérez comme prioritaires pour le développement du numérique (parcs d'activités, grands équipements, zones résidentielles...) ?



La trame des questions thématiques

AXE 1 : Organiser les complémentarités urbaines et rurales pour renforcer les échelles de solidarité humaines et territoriales

■ Les services, commerces, équipements et habitat

- Quels équipements et services développer en priorité, pour qui (petite enfance, personnes âgées, personnes à mobilité réduite...) ?
- Quel type d'habitat / de logement pour accueillir les besoins nouveaux (liés au vieillissement ou à l'accueil de nouvelles populations) ?
- Y a-t-il des projets de mutualisation d'équipements polarisants ?
- Quelle offre de commerces et de services pour des centre-bourgs vivants ? Comment pérenniser et soutenir le commerce de proximité ?
- Comment intégrer certaines activités artisanales non nuisibles au tissu urbain, levier de revitalisation des centralités (car les salariés sont également des consommateurs) ?
- Faut-il mener une politique d'implantation du grand commerce ?



La trame des questions thématiques

AXE 2 : Révéler les identités authentiques du territoire pour une expérimentation de sa normandité

■ Le patrimoine paysager et bâti

- Comment valoriser les sites bâtis d'exception ? Comment intégrer les sites remarquables dans des boucles touristiques / thématiques, en lien avec les mobilités douces ?
- Comment qualifier davantage les entrées de ville ?
- Comment articuler préservation de l'identité architecturale, développement des communes (budgets des ménages, temps de construction...), et adaptation au changement climatique (nouvelles normes) ? Quel équilibre à trouver ? Quelle souplesse de la réglementation ?
- Quelle place pour les nouveaux modes constructifs et l'architecture contemporaine sur le territoire ? Quel lien avec les savoir-faire du territoire (construction, artisanat) ?



La trame des questions thématiques

AXE 2 : Révéler les identités authentiques du territoire pour une expérimentation de sa normandité

■ Les agricultures

- Comment structurer le développement des circuits courts ? Comment leur donner davantage de visibilité, pour les touristes mais aussi de manière plus permanente pour les résidents ? Existe-t-il des projets de mutualisation de locaux pour les producteurs du territoire, des plateformes de mise en réseau ?
- Quelles difficultés rencontrent les producteurs dans l'exercice de leur profession (circulation, conflits d'usage sur le foncier...) ?
- Comment accompagner la transformation des usages des bâtiments agricoles ?
- Quels sont les différents moyens de valorisation économique des produits pour les producteurs (filières courtes ; vente aux grands groupes) ?
- Le levier des appellations (Agriculture Bio, AOP Livarot / Camembert / Pont L'Evêque, AOC Cidre / Pommeau / Calvados) permet-il de valoriser efficacement les produits ?
- Faut-il chercher à encourager ou ralentir les évolutions paysagères liées aux modifications des usages des sols (dédensification de la maille bocagère...) ?
- Comment accompagner les évolutions des productions agricoles liées aux évolutions des habitudes de consommation (recherche de qualité, tendance à manger moins de viande...) ?
- Quelles activités complémentaires valoriser ?



La trame des questions thématiques

AXE 3 : Valoriser et diffuser l'identité productive existante du territoire pour s'arrimer aux flux externes et démultiplier l'entrepreneuriat

■ **Les parcs d'activités**

- Désire-t-on une stratégie de filières sur le territoire (monde équin, agro-alimentaire, logistique, filière bois, industrie ...) ? Doit-on en mettre en place ?
- Quels sont les partenariats possibles au sein du SCoT et avec les pôles à l'extérieur du territoire pour consolider ces filières / activités ?
- Quelles sont les vocations des espaces d'activités au sein du SCoT ? Comment structurer des parcs d'activités complémentaires à l'échelle SCoT et augmenter leur attractivité grâce notamment à une offre plus lisible ?
- Comment anticiper les besoins d'évolution des entreprises (foncier en réserve, accessibilité, mutualisation de places de stationnement, nouveaux services liés au numérique...) ?
- Comment favoriser l'implantation de services et de commerces au sein des zones d'activités pour des espaces mixtes et plus attractifs ?
- Quels sont les projets existants sur le territoire en termes de développement économique ?
- Quel avenir pour les friches industrielles / le foncier libéré au sein du territoire ?
- Quel marketing économique mettre en place ?



La trame des questions thématiques

AXE 3 : Valoriser et diffuser l'identité productive existante du territoire pour s'arrimer aux flux externes et démultiplier l'entrepreneuriat

■ La formation

- Quelles synergies avec les territoires voisins peuvent être envisagées en termes de formation ?
- Sur quelle offre de formations – liées aux savoirs faire locaux – le territoire devrait-il se concentrer (aussi bien les formations continues que professionnelles) ?
- Quelles formations développer sur le territoire pour engager une potentielle diversification économique vers le tertiaire, en lien avec le développement du numérique et des nouveaux modes de travail (Coworking, Fablab...) ? Où les localiser préférentiellement ?



Les ateliers

La trame des questions thématiques

La synthèse des discussions en atelier

Les participants



AXE 1 : Organiser les complémentarités urbaines et rurales pour renforcer les échelles de solidarité humaines et territoriales

Mobilités douces :

- Les mobilités douces sont évoquées aussi bien pour les déplacements d'agrément (découverte du territoire, pratique sportive...) que professionnels.

La valorisation des mobilités douces, dont le vélo et le vélo à assistance électrique, concerne aussi bien les secteurs urbains des deux grands pôles d'Argentan et de L'Aigle que ceux des pôles secondaires (Gacé, Vimoutiers).

- Plusieurs projets ont été mentionnés :
 - Projet vélo-route / voie verte entre Argentan et le Haras du Pin
 - Projet vélo-route / voie verte sur l'ex CdC des Pays de l'Aigle visant à relier les lieux touristiques le long de la Risle
 - Projet vélo-route / voie verte entre Vimoutiers et Gacé
 - Projet vélo-route entre Gacé et la Zone d'activités...



AXE 1 : Organiser les complémentarités urbaines et rurales pour renforcer les échelles de solidarité humaines et territoriales

Covoiturage et véhicules électriques partagés :

- Le covoiturage pose la question de la localisation des aires de covoiturage, qui selon les participants devraient systématiquement se situer le long des axes routiers structurants.

De même, la pratique du covoiturage appelle à la mise en place d'une plateforme collaborative, indexée sur celle du Département, dont la reconnaissance est conditionnée à un effort pédagogique des collectivités auprès des pratiquants effectifs et potentiels.

- Le véhicule partagé et/ou électrique est interpellé sur sa dimension sociale et de l'aménagement.

Dimension sociale dans sa version partagée car il permet un accès à l'emploi, aux équipements et services auprès de populations fragilisées, mais aussi un redimensionnement des échelles de solidarité prônées par les plus jeunes générations. Dimension d'aménagement car la localisation des emplacements de prise en charge et des bornes de recharge ultra-rapide est à penser en lien avec la reconquête des centres villes et bourgs. En effet, une implantation en cœur de ville permet d'accroître les flux potentiels de chalandise.



AXE 1 : Organiser les complémentarités urbaines et rurales pour renforcer les échelles de solidarité humaines et territoriales

Le transport à la demande :

- Le transport à la demande devrait selon les participants aux ateliers se développer au regard des spécificités du territoire, sachant que la gouvernance est questionnée afin de trouver des échelles de gestion optimisées.

Le développement du numérique :

- Le numérique est une priorité collectivement partagée, qui demande toutefois à prioriser certains espaces particulièrement sensibles en termes d'emplois et de services accueillant du public. Ainsi, les espaces d'activités, les zones d'implantation des entreprises et les services publics, de santé, éducatifs, culturels, etc., devraient être desservis en priorité.



AXE 1 : Organiser les complémentarités urbaines et rurales pour renforcer les échelles de solidarité humaines et territoriales

Les infrastructures routières et ferroviaires:

- Les principales gares du territoire, Argentan et L'Aigle, doivent être des nœuds d'intermodalité permettant l'éclatement des mobilités vers les espaces ruraux du territoire et les polarités voisines, normandes ou non.

En matière d'aménagement, les gares du territoires doivent être en capacité d'accueil d'usagers. Pour cela, elles doivent sur leurs abords proposer des services propices aux pratiques intermodales : parkings, parc à vélo, voie piétonnière du centre à la gare, abris-bus...

Les communes abritant des gares doivent pouvoir bénéficier de dessertes adaptées à leur vocation, qu'elles soient économiques, résidentielles ou touristiques.

Enfin, l'axe ferré Paris-Granville doit être renforcé pour les mobilités quotidiennes et occasionnelles, professionnelles ou d'agrément qui, en raison de l'expansion de l'aire d'influence francilienne, tendent à croître.

- La liaison routière Est-Ouest, d'Argentan à L'Aigle, qui est l'artère principale de circulation du territoire hors autoroute, est à améliorer afin de faciliter la cohabitation entre les différents usages.



AXE 1 : Organiser les complémentarités urbaines et rurales pour renforcer les échelles de solidarité humaines et territoriales

Les équipements :

- Les participants ont clairement expliqué que les communes rurales devaient renforcer leur degré de coopération en mutualisant certains services et équipements pour éviter leur fermeture définitive.

Adossée à cette volonté, la question de l'offre d'aménités auprès des personnes âgées et de la petite enfance a été abordée. Il s'agit alors de promouvoir une politique rationnelle et concertée entre les communes pour développer de nouvelles structures propres à satisfaire les besoins des familles et des seniors. Il s'agit de préserver la vitalité de la ruralité et la mixité générationnelle de ses habitants.

L'habitat:

- L'offre de logements devra être variée pour permettre la satisfaction d'une diversité de population : familles monoparentales, personnes âgées, handicapées ou à mobilité réduite, jeunes, familles avec ou sans enfant, étudiants...

De même, l'aménagement résidentiel devra privilégier, en particulier pour les personnes âgées, un développement dans le cœur des villes et bourgs afin de rapprocher les lieux de vie des commerces et des services.

La question de la rénovation urbaine et de la réhabilitation des logements vacants devra également être prioritaire, impliquant la mobilisation d'outils comme les OPAH.



AXE 1 : Organiser les complémentarités urbaines et rurales pour renforcer les échelles de solidarité humaines et territoriales

Le commerce :

- En matière de commerce, le SCoT devra assurer le maintien des commerces dans les cœurs de villes et bourgs.

L'aménagement résidentiel, à privilégier dans l'enveloppe déjà bâtie, les cheminements apaisés grâce aux mobilités douces menant des quartiers d'habitation aux commerces de centre, la mixité fonctionnelle habitat/commerce dans les opérations d'aménagement, la mise en œuvre d'une densification plus prononcée pour renforcer le potentiel de chaland, etc., sont des moyens que le SCoT devra décliner.



AXE 2 : Révéler les identités authentiques du territoire pour une expérimentation de sa normandité

La trame verte et bleue :

- La trame verte et bleue est, selon les participants, un support pour une mise en valeur du patrimoine naturel du SCoT et elle contribue à l'attractivité globale du territoire. La préservation des haies bocagères et des prairies, la reconquête des berges, la protection de la biodiversité, la nature en ville, etc., concourent à maintenir une réelle qualité territoriale.

Le tourisme :

- Le tourisme vert, le tourisme mémoriel, le tourisme industriel, le tourisme équin, le tourisme de loisirs/sportif sont autant d'entrées touristiques à exploiter sur le territoire du SCoT. Toutefois, des voix ont affirmé la nécessité de renforcer la communication, qu'elle soit numérique ou autre, à destination de publics proches (parisiens, normands, bretons, du Val de Loire...) et avec les territoires voisins.
- Pour attirer ou capter sur de plus longues durées les touristes (sur 2 ou 3 jours), le territoire doit se mettre en ordre de marche du point de vue des opérations d'aménagement à mettre en œuvre. En effet, le long des chemins de randonnées ou des vélo-routes, des boucles les reliant aux centres bourgs à proximité doivent être conçues.
- Dans la même optique, l'hébergement touristique doit être renforcé, tout comme les services de locations de vélos, de restauration, d'interprétation des principaux sites, de découverte des productions locales (circuits-courts, ventes directes, produits labélisés, bio...).



AXE 2 : Révéler les identités authentiques du territoire pour une expérimentation de sa normandité

La valorisation des ressources naturelles pour la lutte contre le réchauffement climatique et la lutte contre la précarité énergétique :

- Le territoire possède un potentiel d'exploitation de certaines ressources naturelles. Parmi elles ont été citées : l'éolien, le photovoltaïque, le bois-énergie, la méthanisation, notamment. Pour les développer, la création d'équipements mutualisés entre plusieurs communes peut être envisagée.

L'agriculture :

- Activité intimement liée à la ruralité, l'agriculture est à préserver. Aussi il convient d'encourager les productions de qualité (AOC, bio...), et le développement d'activités accessoires (circuits-court, vente directe, agri-tourisme, découverte de ferme, etc). Pour cela, le SCoT ne doit pas être contraignant, mais laisser des marges de manœuvres nécessaires à leur essor.
- De même, il est demandé au SCoT de prendre en compte les contraintes liées aux exploitations : périmètre de réciprocité, usage du réseau viaire, évolution du bâti agricole.



AXE 3 : Valoriser et diffuser l'identité productive existante du territoire pour s'arrimer aux flux externes et démultiplier l'entrepreneuriat

Les parcs d'activités :

- L'économie du territoire est caractérisée par sa diversité. Aussi, il est demandé au SCoT de ne pas « typer » les espaces d'activités économiques. Néanmoins l'organisation de ces zones devra être une priorité afin de donner une certaine lisibilité pour les porteurs de projets.
- La stratégie économique du SCoT devra donner des latitudes pour assurer le développement des services utiles, hors commerce alimentaire, au développement des entreprises installées dans les parcs d'activités.
- L'accès aux grandes infrastructures routières et ferrées est à améliorer. Dans une logique d'ouverture territoriale aux flux économiques, il est capital de miser sur des moyens de projection, qui, du reste, sont recherchés par les entreprises. Aussi, il convient de veiller à la qualité de ces infrastructures, à leur accessibilité. Par ailleurs, la question du numérique doit être intégrée à la stratégie de développement économique sans quoi la compétitivité territoriale serait amoindrie.
- Le développement de l'entrepreneuriat endogène et des activités déjà existantes est prioritaire car il s'agit au travers du SCoT de faciliter le parcours « résidentiel » des entreprises au sein même du territoire.
- Il conviendra d'inscrire la stratégie économique en synergie des réseaux présents sur les territoires voisins. A cet effet, les participants ont référencé les pôles de compétitivité Hippolia, Movéo dans lesquels des entreprises du territoires sont ou peuvent être parties prenantes.
- La gestion des friches est essentielle pour reformater l'offre en foncier économique dans une logique de minimisation de la consommation d'espaces agricoles. Pour appuyer cette ambition, des partenariats sont à nouer avec l'Etablissement Public Foncier par exemple.
- Le marketing territorial doit appuyer l'ambition économique que portera le SCoT. En donnant à voir une image dynamique et qualitative, l'attractivité auprès des entreprises et des actifs en sera facilitée. Néanmoins, cela demande des moyens humains et une coordination entre les trois CdC du SCoT pour une communication optimisée et optimale.



AXE 3 : Valoriser et diffuser l'identité productive existante du territoire pour s'arrimer aux flux externes et démultiplier l'entrepreneuriat

La formation :

- Des enjeux de formations sont présents. Or, le territoire doit être à l'initiative de partenariats avec les territoires voisins pour être dans la capacité d'ouvrir de nouvelles formations. Cela nécessite également de renforcer les échanges avec les entreprises du territoire du SCoT et de connaître les besoins des tissus économiques environnants.



Les ateliers

La trame des questions thématiques

La synthèse des discussions en atelier

Les participants



Liste des participants

Présents (50) :

- Jean-Philippe BALLOT, Hugo BESNARD, Xavier BIGOT, Constance BONPAIN, Claire CASSANET, Véronique CHABROL, Claude CHAMPAIN, Jean-Marie CHOULET, Raymonde CLOUET, Bernard DABIEL, Emmanuelle DABON, Daniel DELAUNAY, François DREUX, Delphine DUCLOS, Fernande FAMECHON, Luc FERET, Joël GORJU, Benjamin GRANGER, Charles HAUTON, Robert HIND, Laurence HOORELBECKE, Philippe JIDOUARD, Adeline JUMEL, Ludovic JURET, Hichame LAK-HAL, Jean-Pierre LAMBLA, Nicolaye LAMY, Josette LASSEUR, Michel LE GLAUNEC, Michel LERAT, Nathalie LETELLIER, Sophie LHERMITE, Bernard MAHIEUX, Patricia MARQUET, Paul-Emile MARTIN, Jean-Pierre MAZER, Marie-Thérèse MAYZAUD, Jean PALLUD, Jonathan PATOUREL, Alain PICCO, Karine PRESIER, Julie RABINEAU, Edouard REUSSNER, Jean-Marie ROBIN, Christophe SBILE, Marie-Odile TAVERNIER, Louis TOQUE, Jean-Marie VERCRUYSSSE, Laurence VILLEDIEU, Guy WILLOT.



Liste des participants

Liste des excusés :

- Mme le Préfet de l'Orne Isabelle DAVID, représentée par Monsieur Hichame LAK-HAL, Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Mortagne-au-Perche,
- Monsieur Jean-Claude LENOIR en tant que Président du SCOT du Perche ornais,
- Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN Président du SCOT du Pays Risle Charentonne,
- Monsieur Hervé MORIN, Président de la Région Normandie,

Ainsi que :

- VAN HOORNE Philippe, BOSCHER Isabelle, BOURDELAS Karine, DE TAEVERNIER Jacky, PICARD Rémy , LATRON Jean-Pierre, GOUVERNEUR Claude, POTTIER Christophe, COUSIN Michel , MORIN Lucienne, ROSE Gérard, GLORIA Fabrice, DOUVRY Sophie, AUBRY Julie, ROUSSELIN Jean-Claude, LAFOSSE Jean-Jacques, COUPRIT Pierre, MILON Jean, CHRISTOPHE Hubert , PICOT Jean-Kléber, LOUWAGIE Véronique, CLEREMBAUX Thierry, PAVIS Pierre représenté par Philippe JIDOUARD, BEAUDOIN Isabelle, CASTETS Laurent, TOUTAIN Marc, GAIGNON Catherine, CLOUET Raymonde, POTIRON Hubert, BOULANGER Michel, GODEAUX Gilbert, GOUSSIN Jean-Marie, Martine, GRESSANT représenté par Jean PALLUD, QUEUDEVILLE Jacques, HUE Jean-Claude, FERET Jean-Pierre, LIARD Marie-Christine, LANGEVIN Monique, HAREL Hervé, BESNIER Isabelle, OLIVIER Hélyette, NOGUES Nelly, GRANDIN Jean-Guy, LANGEVIN Monique, HAREL Hervé, OLIVIER Hélyette.



Liste des participants

Présents par ateliers :

Atelier 2 (7 personnes)

- Xavier BIGOT (Boischampré), Delphine DUCLOS (Chambre d'Agriculture), Luc FERET (Maire d'Echauffour, CdC des Vallées d'Auge et du Merlerault), Joël GORJU (St Pierre des Loges), Benjamin GRANGER (PETR), Patricia MARQUET (CdC Argentan Intercom), Jean-Marie VERCRUYSSSE (Président PETR)

Atelier 3 (7 personnes)

- Jean-Philippe BALLOT (Maire de Saint-Lambert-sur-Dives), Constance BONPAIN (EAU), Claude CHAMPAIN (Maire de Montgaroult), Fernande FAMECHON (Maire de Tournai-sur-Dives), Jean-Pierre MAZER (Maire-adjoint de Goulet), Alain PICCO (Maire de Saint-Gervais-des-Sablons), Laurence VILLEDIEU (PETR)

Atelier 4 (9 personnes)

- Hugo BESNARD (CdC des Pays de l'Aigle), Claire CASSANET (Even Conseil), Raymonde CLOUET (Sap-en-Auge), Bernard DABIEL (La Ferté-en-Ouche), Nathalie LETELLIER (DDT 61), Marie-Thérèse MAYZAUD (CdC des Vallées d'Auge et du Merlerault), Karine PRESIER (CdC des Vallée d'Auge et du Merlerault), Christophe SBILE (CdC des Pays de l'Aigle), Guy WILLOT (Sap-en-Auge)

Atelier 5 (7 personnes)

- Véronique CHABROL (Gouffern-en-Auge), Jean-Marie CHOULET (Gacé, CdC des Vallées d'Auge et du Merlerault), Emmanuelle DABON (PETR), Robert HIND (La Ferté-en-Ouche), Ludovic JURET (Parc Naturel Régional Normandie-Maine), Bernard MAHIEUX (Aunou-le-Faucon), Jean-Marie ROBIN (Maire des Authieux-du-Puits)

Atelier 6 (7 personnes)

- François DREUX (Maire de Gacé, CdC des Vallées d'Auge et du Merlerault), Philippe JIDOUARD (Argentan, Conseiller départemental), Nicolaye LAMY (EAU), Sophie LHERMITE (CCI Ouest-Normandie), Paul-Emile MARTIN (DDT 61), Jean PALLUD (Le Merlerault), Julie RABINEAU (CCI Ouest-Normandie, CdC des Vallées d'Auge et du Merlerault)

Atelier 7 (6)

- Laurence HOORELBECKE (CdC des Pays de l'Aigle), Adeline JUMEL (PETR), Jean-Pierre LAMBLA (Maire de Saint-Martin-d'Ecublei), Josette LASSEUR (Gouffern-en-Auge), Michel LE GLAUNEC (La Ferté-en-Ouche), Michel LERAT (Maire de Boischampré, CdC Argentan Intercom)

Atelier 8 (6 personnes)

- Daniel DELAUNAY (CdC Argentan Intercom), Charles HAUTON (CdC des Vallées d'Auge et du Merlerault), Jonathan PATOUREL (CC Argentan Intercom), Edouard REUSSNER (PETR), Marie-Odile TAVERNIER (Maire de Fay), Louis TOQUE (Maire de Saint-Germain d'Aunay)